Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-213501737-20260128-2026_0128_001-DE

Melesse
Notre ville

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
28 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit janvier à 20 heures, les membres du Conseil municipal de la ville de Melesse, se sont réunis dans la salle des Iris, sous la présidence de Monsieur Claude JAOUEN, Maire.

Date de convocation : 22 janvier 2026
Nombre de membres en exercice : 28
Nombre de membres présents : 24 [Quorum atteint (15)]
Nombre de votants : 24 **(M. le Maire quitte la salle au moment du vote et M. Jean-Baptiste MARVAUD ne prend pas part au vote)**

PRÉSENTS : M. Claude JAOUEN - M. Alain MORI - Mme Sophie LE DRÉAN-QUÉNEC'HDU - M. Patrice DUMAS - Mme Ghislaine MARZIN - Mme Marie-Edith MACÉ - Mme Françoise LERAY - M. Mathieu GENTES - M. Serge ABRAHAM - Mme Gaëlle MESTRIES - Mme Sylvie VIROLLE - Mme Béatrice VALETTE - Mme Marie-Christine GARNIER - M. Jean-Michel PÉNARD - M. Patrick MALLET - M. Laurent MOLEZ - Mme Sophie GAILLARD - Mme Séverine GAUGAIN - Mme Elise CARPIER - Mme Isabelle LE MARCHAND - M. Jean-Baptiste MARVAUD - M. Yves FEREY - Mme Christelle RENAUD - M. Marc-Olivier FERRAND.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Michel LORÉE — Mme Magali BERTIN

ABSENTS : M. Laurent JEANNE — Mme Lisa KLIMEK

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Françoise LERAY.
Karine RICARD en tant que Directrice Générale des Services assure les fonctions de secrétaire auxiliaire.

POUVOIRS : Pouvoir de M. Michel LORÉE à Mme Gaëlle MESTRIES
Pouvoir de Mme Magali BERTIN à M. Claude JAOUEN

OBJET : 2026/0128/001 : FINANCES : BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE.

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-213501737-20260128-2026_0128_001-DE

Vu l'avis de la commission finances en date du 22 janvier 2026,

Monsieur Patrice DUMAS, adjoint au Maire en charge des finances, déplacements et mobilités, informe les membres du Conseil municipal que conformément à l'article L2121-31 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), et sous la présidence de Monsieur Alain MORI, 1er adjoint au Maire, (Monsieur Claude JAOUEN, Maire, ayant quitté la salle), le Conseil municipal examine le compte financier unique (CFU) du Budget assainissement collectif 2025, qui s'établit ainsi :

SECTION D'EXPLOITATION

Recettes	583 032,34 €
Dépenses	308 442,00 €
Résultat de la section d'exploitation de l'exercice	274 590,34 €
Résultat de la section d'exploitation reporté	0,00 €
Résultat cumulé de la section d'exploitation de l'exercice	**274 590,34 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes	3 122 533,81 €
Dépenses	3 377 976,65 €
Résultat d'investissement de l'exercice	-255 442,84 €
Résultat d'investissement reporté	759 250,58 €
Résultat cumulé d'investissement de l'exercice	**503 807,74 €**

Le résultat de clôture de l'exercice s'élève à la somme de **778 398,08 €**.

Les membres du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Alain MORI, 1er adjoint au Maire (Monsieur le Maire ayant quitté la salle),
après en avoir délibéré,
par 24 voix « POUR », M. Jean-Baptiste MARVAUD ne prenant pas part au vote,

- approuvent le compte financier unique 2025 du « Budget assainissement collectif » tel que présenté ci-dessus.

Pour copie conforme,

Le Maire,
M. Claude JAOUEN

MAIRIE DE MELESSE
Ille-et-Vilaine - 35520
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La secrétaire de séance,
Mme Françoise LERAY

MAIRIE DE MELESSE
Ille-et-Vilaine - 35520
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE